



NATIONS  
UNIES

**HSP**

**HSP/GC/26/2**

**ONU HABITAT** Conseil d'administration  
du Programme des  
Nations Unies pour les  
établissements humains

Distr. générale  
2 mars 2017

Français  
Original : anglais

**Vingt-sixième session**

Nairobi, 8-12 mai 2017

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

**Activités du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains, y compris  
les questions de coordination**

**Activités du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains**

**Rapport du Directeur exécutif**

*Résumé*

Le présent rapport résume les activités menées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour donner suite aux résolutions adoptées par le Conseil d'administration à sa vingt-cinquième session. Il est complété par d'autres rapports qui fournissent des renseignements plus détaillés sur les activités menées comme suite à certaines résolutions (HSP/GC/26/2/Add.1 à 4).

\* HSP/GC/26/1.

## I. Introduction

1. Dans le cadre de l'application des sept résolutions adoptées par le Conseil d'administration à sa vingt-cinquième session, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a poursuivi sa démarche en trois volets à l'égard de l'urbanisation et du développement durables des établissements humains. Cette démarche met en exergue l'importance stratégique de trois domaines d'intervention du plan stratégique pour la période 2014-2019, à savoir : législations, terres et gouvernance en milieu urbain; planification et aménagement du milieu urbain; et économie urbaine et finances municipales. Au cours de la période considérée, l'accent a également été mis sur les politiques urbaines nationales et la mise en œuvre au niveau local grâce à une expansion urbaine planifiée. D'importants progrès ont aussi été réalisés dans les autres domaines d'intervention du plan stratégique que sont : les services urbains de base; le logement et l'amélioration des bidonvilles; la réduction des risques et la reconstruction; et la recherche et le renforcement des capacités.

## II. Application des résolutions relatives au plan stratégique, au programme de travail et au budget

2. Des mesures spécifiques ont été prises dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014–2019 et du programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2016–2017 afin de donner suite à deux résolutions : la résolution 25/3, intitulée « Plan stratégique pour la période 2014-2019 et programme de travail et budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'exercice biennal 2016-2017 », et la résolution 25/4, intitulée « Mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2014-2019 ». Les progrès accomplis dans l'application de ces résolutions sont décrits dans les sections A et B ci-dessous.

### A. Résolution 25/3 : Plan stratégique pour la période 2014–2019 et programme de travail et budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'exercice biennal 2016–2017

3. Au 31 décembre 2016, 42 % des produits prévus pour l'exercice biennal 2016-2017 avaient au total été livrés, 19 % étaient en cours de réalisation et 39 % n'avaient pas encore démarré. Au total, 119 nouveaux projets ont été lancés entre janvier et octobre 2016, qui se chiffraient à plus de 307 millions de dollars. Sur ces nouveaux projets, 24 étaient exécutés en Afrique, 22 en Asie, 23 en Amérique latine et dans les Caraïbes, 20 dans les États arabes et 1 en Europe.

4. L'exécution du programme s'est heurtée à un certain nombre de difficultés en 2016. Après la mise en place du progiciel de gestion intégré Umoja, certains processus métiers ont été considérablement prolongés, en particulier le recrutement et les achats des biens et services. Un autre problème majeur a été l'absence de ressources de base par rapport à la forte demande des États membres. En conséquence, le maintien de la présence dans les pays dans le cadre des opérations humanitaires et de développement en vue de promouvoir une urbanisation et des établissements humains durables s'est avéré difficile.

5. En dépit de ces difficultés, un certain nombre de possibilités se sont fait jour dans la mise en œuvre du programme concernant l'urbanisation et les établissements humains. L'adoption du Nouveau Programme pour les villes lors de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) a suscité de plus grandes attentes de la part des États membres en ce qui concerne le soutien financier en faveur du programme relatif à l'urbanisation et aux établissements humains. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment l'objectif de développement durable 11, sur les villes et les établissements humains, ainsi que d'autres objectifs afférents à l'urbanisation, offrait une autre occasion d'attirer l'attention sur l'urbanisation et les établissements humains au niveau mondial. L'accréditation d'ONU-Habitat auprès du Fonds pour l'adaptation en 2015 avait constitué une autre occasion de sensibiliser à cette question, tout comme les efforts qu'il menait activement pour obtenir son accréditation auprès du Fonds vert pour le climat.

6. ONU-Habitat a continué d'améliorer l'application d'une gestion axée sur les résultats et la démonstration des résultats obtenus dans le cadre de ses interventions normatives et opérationnelles, tel que reconnu dans des évaluations indépendantes comme celles du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales et de celle menée dans le cadre de l'accord de coopération entre ONU-Habitat et la Suède. Les capacités du personnel en matière de gestion axée sur les résultats ont été renforcées à tous les niveaux à la suite de la formation dispensée au personnel et aux partenaires d'ONU-Habitat à l'Office des Nations Unies à Nairobi ainsi qu'au personnel basé en Afrique centrale et occidentale à Maputo et Accra, respectivement. La production d'un manuel

approfondi sur la gestion axée sur les résultats, un important outil de référence, ainsi que de supports de formation en ligne et d'une bibliothèque en ligne ont été réalisés.

7. Le Plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2014-2019 a été révisé pour tenir compte du document final d'Habitat III, le Nouveau Programme pour les villes, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 11, sur les villes et les établissements humains, ainsi que des programmes internationaux récents intéressant l'urbanisation et les établissements humains durables. Le plan révisé devrait être approuvé par le Conseil d'administration à sa vingt-sixième session. Dans ce contexte, le cadre stratégique pour 2018-2019 a également été révisé, donnant lieu à l'établissement du projet de programme de travail et de budget pour 2018-2019.

8. En fin décembre 2016, les premiers chiffres montraient que le montant total des ressources de base s'élevait à 29,9 millions de dollars; sur ce montant, le montant des ressources allouées au titre du budget ordinaire de l'ONU s'élevait à 14,1 millions de dollars (47,2 %), le montant des ressources non préaffectées versées à la Fondation à 4,8 millions de dollars (16,1 %) et les ressources au titre de l'appui aux programmes représentaient 11 millions de dollars (36,8 %). Le montant des ressources préaffectées s'élevait à 211,3 millions de dollars; sur ce montant, les ressources affectées à des fins déterminées se montaient à 55,7 millions de dollars (26,4 %) et les ressources allant à la coopération technique représentaient 155,5 millions de dollars (73,6 %).

9. En 2016, ONU-Habitat a continué de mettre en œuvre une stratégie renforcée de mobilisation des ressources visant à élargir la base de ses donateurs afin d'inclure les pays émergents et d'étoffer son portefeuille de projets financés au moyen de fonds préaffectés, par le biais notamment de plans d'action pour la mobilisation de ressources au niveau régional. ONU-Habitat a maintenu sa participation au groupe de travail sur la gestion des risques à l'échelle du système des Nations Unies, mettant l'accent sur les moyens d'accroître les ressources provenant des contributions volontaires extrabudgétaires.

10. La rationalisation du recouvrement intégral des coûts s'est poursuivie, conformément aux principes énoncés dans la résolution 67/226 de l'Assemblée générale, pour permettre une ventilation plus exacte des coûts des projets, réduisant ainsi le subventionnement, au moyen de ressources de base, des projets financés par des fonds préaffectés. Le montant de l'allocation aux projets financés au moyen de fonds préaffectés devrait, en 2016, dépasser le chiffre de 2,4 millions de dollars atteint en fin 2015. La rationalisation du recouvrement des coûts dans le système Umoja et des procédures organisationnelles est en train d'être finalisée afin de garantir que le principe de recouvrement des coûts soit pris en compte dans les budgets et les plans chiffrés de chaque projet.

11. ONU-Habitat a continué de contrôler les dépenses de base en s'appuyant sur toute une série de mesures, dont le maintien des faibles niveaux des frais de voyages, la limitation des nouveaux recrutements à des postes financés à l'aide de ressources de base aux seuls emplois critiques, un alignement plus étroit des dépenses avec les prévisions de recettes et une répartition plus souple des effectifs. Toutefois, les contributions volontaires non préaffectées ont continué de baisser.

## **B. Résolution 25/4 : Mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2014–2019**

12. La résolution 25/4, également dénommée résolution « globale », couvrait un large éventail de travaux de fonds d'ONU-Habitat et était mise en œuvre à travers chacun des sept sous-programmes du programme de travail et du budget, chacun mettant l'accent sur les paragraphes pertinents et les questions intersectorielles correspondantes.

### **1. Législations, terres et gouvernance en milieu urbain**

13. Au cours de la période considérée, les travaux du sous-programme d'ONU-Habitat portant sur les législations, les terres et la gouvernance en milieu urbain ont donné suite aux paragraphes 3, 4, 5, 6 et 14 de la résolution 25/4.

14. ONU-Habitat a mis au point un certain nombre d'outils et de méthodologies pour procéder à un examen et à une réforme systématiques des cadres juridiques urbains afin d'améliorer leur efficacité et leur application potentielle. La méthode juridique d'ONU-Habitat a été utilisée essentiellement pour le contrôle de la planification et du développement. Des cartes juridiques ont été établies pour les législations en matière de planification en Arabie saoudite, en Équateur, en Égypte, au Mozambique, aux Philippines, au Rwanda et en Zambie.

15. ONU-Habitat a également élaboré le cadre d'évaluation de la planification, un outil d'auto-évaluation rapide pouvant être utilisé par les administrations locales et nationales afin de vérifier l'efficacité des cadres légaux de planification. Ce cadre a été testé en Arabie saoudite, en Colombie, en Égypte, au Mozambique, aux Philippines et au Rwanda. Un outil d'évaluation similaire pour les lois et réglementations concernant les établissements sauvages a été mis au point dans le cadre du Programme participatif d'amélioration des bidonvilles.
16. ONU-Habitat a élaboré et mis en œuvre le volet juridique et réglementaire de l'atelier sur la planification rapide. Cet atelier consiste en un programme de formation basé sur les principes d'ONU-Habitat relatifs à la planification de quartiers durables et sur les *Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale*, et incorpore la législation urbaine, les finances et l'économie urbaines et la planification et l'aménagement du milieu urbain.
17. Tous les outils et méthodologies ont été expérimentés et testés dans le cadre de programmes d'assistance technique entrepris dans les pays, en vue notamment de réaliser un développement urbain durable par le biais de projets d'expansion urbaine menés en Colombie, en Égypte, au Mozambique, aux Philippines et au Rwanda.
18. Au niveau mondial, il a été possible d'assurer une plus grande sensibilisation et un accès accru à la législation urbaine grâce à la base mondiale de données sur la législation urbaine, UrbanLex, qui contient près de 600 législations de 68 pays, structurées autour de sept domaines critiques de droit urbain qui sont indispensables à la viabilité et au développement des zones urbaines.
19. ONU-Habitat a appuyé la mise en œuvre de la composante du Réseau mondial d'outils fonciers concernant l'initiative pour une gouvernance foncière tenant compte des situations de conflit eu égard aux liens entre les zones urbaines et les zones rurales. Les produits suivants ont été élaborés : une note d'orientation, *Land and Conflict* (Terres et conflits), qui est l'une des cinq composantes du *Toolkit and Guidance for Preventing and Managing Land and Natural Resources Conflict* (Manuel et Directives pour prévenir et gérer les conflits liés aux terres et aux ressources naturelles) et qui a été présentée au groupe de travail des Nations Unies sur la transition en mars 2016; un ouvrage intitulé *Scoping and Status Study on Land and Conflict : Towards UN System-Wide Engagement at Scale* (Étude de cadrage sur les terres et les conflits : vers un engagement à grande échelle du système des Nations Unies); et la deuxième version de l'analyse du cadre foncier en tant que cause première des conflits.
20. Le Forum de la Coalition pour l'accès à la terre et les conflits fonciers s'est tenu à Washington, en mars 2016. Il a réuni 40 participants provenant de divers organismes des Nations Unies et d'entités n'appartenant pas au système des Nations Unies. Des initiatives de renforcement des capacités ont aussi été menées, notamment une formation à l'intention des responsables de bureau du Département des affaires politiques, qui s'est déroulée à New York en mars 2016, et un cours de formation de haut niveau de deux jours à l'intention des hauts fonctionnaires des Nations Unies dans la région des Grands Lacs sur la terre, les conflits et les ressources naturelles, qui a été organisé à Kigali en novembre 2016.
21. En outre, ONU-Habitat a entrepris des efforts de médiation foncière en République démocratique du Congo et des accords ont été conclus en vue de mettre en œuvre l'outil de sécurisation foncière en faveur des pauvres (STDM) et d'autres outils clés en Iraq et au Liban et d'établir des partenariats pour la mise en place d'outils du Réseau mondial d'outils fonciers dans les zones touchées par les conflits.
22. ONU-Habitat a appuyé les activités initiales entreprises par le Grand Groupe des autorités locales et régionales au titre du programme de développement durable pour l'après-2015 en prévision d'Habitat III. Ce groupe a contribué à faire entendre la voix des autorités locales dans les négociations tenues lors des récentes conférences mondiales des Nations Unies et dans le cadre des programmes concernant les responsabilités incombant aux autorités locales.
23. ONU-Habitat a continué d'accueillir le secrétariat du Comité consultatif des autorités locales auprès des Nations Unies. ONU-Habitat, essentiellement par le biais du Comité consultatif, a également appuyé les contributions de l'Assemblée mondiale des autorités locales et régionales en vue d'Habitat III. L'Assemblée a tenu trois sessions préparatoires, à New York (le 15 mai 2016), à Bogota (le 14 octobre 2016) et à Quito (le 16 octobre 2016).
24. ONU-Habitat, dans le cadre du Programme pour des villes plus sûres, a continué de développer le Réseau mondial pour des villes plus sûres afin de renforcer la prévention du crime et de la violence et de renforcer la sécurité urbaine. Cela a été pris en compte dans les activités des groupes de travail techniques suivants pour des villes plus sûres pilotes par des partenaires et au sein des forums régionaux qui ont appuyé l'élaboration à l'échelle du système des Nations Unies de directives pour des villes plus sûres :

- a) Groupe de travail technique sur la convergence de la sécurité et de la consolidation de la paix;
- b) Groupe de travail technique sur les technologies intelligentes pour des villes plus sûres;
- c) Groupe de travail technique sur l'égalité des sexes, les jeunes et des villes plus sûres;
- d) Forum africain pour la sécurité urbaine;
- e) Forum Asie-Pacifique pour la sécurité urbaine.

25. Le point culminant des activités menées par ces groupes dans le domaine de la sécurité urbaine a été le processus préparatoire d'Habitat III, dans le cadre duquel le Programme pour des villes plus sûres a organisé une réunion du groupe de travail d'Habitat III sur des villes plus sûres en vue d'examiner le document thématique consacrée à cette question; sept entités des Nations Unies ont participé à cette réunion.

### 3. Planification et aménagement du milieu urbain

26. Au cours de la période considérée, les travaux d'ONU-Habitat concernant le sous-programme sur la planification et l'aménagement urbain ont donné suite aux paragraphes 4, 5, 7, 8, 9, 12, 18, 25, 35 et 36 de la résolution 25/4.

27. ONU-Habitat a continué de faire porter l'accent sur la fourniture aux autorités locales de conseils normatifs et d'outils ainsi que sur l'établissement de partenariats pour appuyer l'amélioration des politiques, des plans et des aménagements au niveau des villes et des quartiers. À cet égard, une formation axée sur la publication intitulée « *Urban Planning for City Leaders* » (« Guide en matière de planification urbaine à l'intention des dirigeants municipaux ») a continué d'être dispensée en Asie et dans les Caraïbes. Ce guide a maintenant été traduit de l'anglais vers sept autres langues.

28. Des ateliers sur la planification rapide ont été organisés à l'intention des dirigeants élus des autorités locales et du personnel technique ainsi qu'à l'intention des communautés au Kenya, au Nigéria et aux Philippines, en mettant l'accent sur le processus de planification et les décisions critiques liées à l'expansion et à la rénovation urbaines.

29. En 2016, deux nouveaux outils pour la gestion des espaces publics ont été lancés : un outil permettant de dresser un inventaire et une évaluation des espaces publics au niveau des villes a été mis au point et testé à Nairobi et un outil d'évaluation des marchés a été élaboré à Haïti. Ces outils sont en train d'être adaptés et des évaluations sont actuellement conduites dans des villes du Cameroun, de l'Éthiopie, du Kenya et du Rwanda.

30. La formation des autorités locales sur les *Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale* a démarré en 2016 et plusieurs pays, dont l'Afghanistan, le Bélarus, la Chine, l'État de Palestine, le Kosovo, Sri Lanka, le Viet Nam et le Zimbabwe, ont commencé à utiliser ces lignes directrices.

31. Au titre du Programme mondial pour la gestion des espaces publics, qui s'emploie à promouvoir les espaces publics en tant qu'élément indispensable à la création de villes durables et à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, ONU-Habitat a mené à bien 26 projets au cours de la période considérée.

32. En 2016, le Laboratoire pour la planification et l'aménagement du milieu urbain a appuyé les stratégies au niveau des villes, les projets d'expansion planifiée des villes et d'aménagement intercalaire et de rénovation urbains dans plus de 30 villes dans 40 pays, notamment en Afrique du Sud, en Afghanistan, au Ghana, en Haïti, au Kenya, au Myanmar, aux Philippines et en Somalie.

33. Par ailleurs, un Réseau mondial des laboratoires pour la planification et l'aménagement du milieu urbain a été créé pour aider les autorités locales à parvenir à un développement urbain durable. Le Réseau a convoqué des réunions de groupes d'experts au niveau mondial à Barcelone (Espagne) et à Venise (Italie), en 2016, pour échanger les méthodologies des laboratoires pour la planification et examiner les pratiques efficaces.

34. ONU-Habitat a apporté une assistance à 27 États membres à différentes phases d'élaboration et de mise en œuvre des politiques urbaines au niveau national. Plusieurs directives et outils concernant ces différentes phases ont été publiés. Une base de données internationale sur les politiques urbaines nationales a également été mise en place et lancée à l'occasion de la conférence Habitat III. En outre, ONU-Habitat, en partenariat avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Alliance pour les villes, a lancé, également lors de la conférence Habitat III, le Programme pour des politiques urbaines nationales.

35. S'agissant de la santé, ONU-Habitat a contribué au thème subsidiaire sur l'environnement bâti et la santé publique durant le Forum urbain des Caraïbes tenu en avril 2016, apportant un éclairage sur les espaces publics. Durant Habitat III, ONU-Habitat, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé et le Gouvernement norvégien, a également organisé une manifestation parallèle axée sur la planification de villes propres, vertes et saines, qui a attiré plus de 80 participants.

36. ONU-Habitat, en étroite collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le comte du Turkana au Kenya, a appuyé la planification et le développement des zones d'habitation où les réfugiés sont intégrés aux communautés d'accueil.

37. En décembre 2015, à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ONU-Habitat, de concert avec 45 partenaires y ayant souscrit, a lancé une publication intitulée « *Guiding Principles for City Climate Action Planning* » (« Principes directeurs pour la planification de l'action climatique dans les villes »). En 2016, ONU-Habitat et ses partenaires ont effectué des missions sur le terrain dans des villes de l'Inde, du Mozambique et de l'Écosse pour appliquer ces principes.

38. ONU-Habitat a lancé une publication intitulée « *Addressing Climate Change in National Urban Policy: A Policy Guide for Low-Carbon and Climate-Resilient Urban Development* » et un rapport intitulé « *Sustainable urbanization in the Paris Agreement: comparative review of nationally determined contributions for urban content* », ainsi que plusieurs autres publications normatives.

39. ONU-Habitat, en partenariat avec ICLEI – Pouvoirs locaux pour un monde durable et la Commission européenne, a également aidé plusieurs villes dans l'évaluation de leur vulnérabilité face aux changements climatiques, dans la réalisation d'évaluations des niveaux de référence des émissions de gaz à effet de serre et dans l'élaboration de plans de lutte contre les changements climatiques par la promotion du projet relatif aux stratégies pour un développement urbain à faible émission de carbone dans les pays émergents (Urban-LEDS).

40. Enfin, en août 2015, pour mettre en place les conditions permettant à ONU-Habitat de jouer un plus grand rôle en vue d'aider les villes à s'adapter aux changements climatiques, le Fonds pour l'adaptation a accrédité ONU-Habitat comme l'un de ses organismes multilatéraux de mise en œuvre. ONU-Habitat a également adopté une politique en matière de sauvegarde environnementale et sociale, qui élargit encore plus sa prise en compte de l'environnement.

#### **4. Économie urbaine et finances municipales**

41. Donnant suite aux paragraphes 5, 6 et 11 de la résolution 25/4, ONU-Habitat a entrepris un certain nombre d'activités liées au développement économique local. Il a produit et diffusé des documents de synthèse sur l'exploitation des économies municipales, et le rôle des villes dans la transformation de la structure productive. Il a également organisé une formation de groupe sur l'évaluation de l'économie locale pour l'expansion des villes en Éthiopie et au Mozambique et sur le développement économique local et les moyens de subsistance à l'intention des jeunes du Kenya.

42. En ce qui concerne les aspects opérationnels, ONU-Habitat a renforcé la capacité des villes partenaires d'adopter des stratégies urbaines favorisant une croissance économique profitant à tous en Colombie, en Égypte, au Kenya, au Mozambique, au Nigéria et aux Philippines.

43. La capacité d'élaborer des stratégies d'aménagement du territoire pour soutenir le développement économique local a été renforcée grâce à des projets s'inscrivant dans le cadre du Programme pour parvenir à un développement urbain durable entrepris dans les villes d'Égypte, du Mozambique, des Philippines et du Rwanda. Six autres villes ont bénéficié d'un appui dans la préparation d'évaluations de l'économie locale : deux en Haïti et quatre au Kenya.

44. Donnant suite aux paragraphes 22, 31 et 33 de la résolution 25/4, ONU-Habitat a produit des publications isolées sur les jeunes réfugiés, les jeunes et l'accès aux terres et les technologies de l'information et de la communication, la gouvernance urbaine et les jeunes. Il a aussi organisé une réunion de groupe d'experts sur le pouvoir du sport pour promouvoir le changement social et organisé une formation de groupe à l'intention des bénéficiaires de subventions du Fonds pour la jeunesse en Colombie, au Kenya, à Maurice et au Népal et sur le renforcement des capacités à l'intention des membres du Forum Sharek de la jeunesse dans l'État de Palestine.

45. En ce qui concerne les produits opérationnels relatifs aux jeunes, 11 villes ont bénéficié de services consultatifs et d'une assistance technique au Brésil, en Égypte, en Inde, en Jamaïque, au Kenya, au Nigéria (deux villes), en République démocratique du Congo, en Somalie, au Yémen et au Zimbabwe.

46. Quatre programmes opérationnels destinés aux jeunes ont été mis en œuvre. Le Programme concernant les jeunes et les moyens de subsistance a fonctionné en s'appuyant sur trois projets : le Fonds pour la jeunesse urbaine (financé par le Gouvernement norvégien), le Fonds indien pour la jeunesse et le Fonds Lotte pour la jeunesse. Quinze projets relevant des Fonds indien et Lotte pour la jeunesse ont été mis en œuvre tandis que, depuis sa création en 2009, le Fonds pour la jeunesse urbaine a soutenu 277 groupes de jeunes dans 70 pays en développement et 172 villes.

47. Le modèle de Centre multiservices de jeunes a été transposé à une plus grande échelle par l'application du projet initial à Kigali dans 29 des 30 districts au Rwanda dans le cadre du Programme relatif aux jeunes et aux espaces publics. Le programme collabore également avec les jeunes dans les taudis urbains, créant de nouveaux modèles sur la manière de développer les espaces publics. En outre, de nouveaux centres multiservices de jeunes après les conflits ont été mis en place à Goma (République démocratique du Congo) et à Mogadiscio.

48. Au titre du Programme relatif aux jeunes au sortir de conflits, ONU-Habitat a collaboré étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies, la société civile et l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse afin d'appuyer l'adoption de la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

49. Au titre du Programme relatif aux jeunes et à la gouvernance, le projet Innovation Marketplace a été mis en œuvre, dans le cadre de l'initiative Innovate Kenya, avec l'aide des groupes Ericsson Research et Samsung. Le projet a pour but de promouvoir l'innovation des jeunes kenyans par un « hackathon » pour résoudre les problèmes de transport public, d'espace et de logement. Dans le cadre de l'initiative Innovate Kenya, six centres pour l'entrepreneuriat et les technologies de l'information destinés aux jeunes ont été créés et plus de 30000 jeunes ont reçu une formation sur l'apprentissage en ligne.

50. Donnant suite aux paragraphes 10,11 et 13 de la résolution 25/4, ONU-Habitat a également mis en œuvre un certain nombre d'activités axées sur les finances municipales. S'agissant des travaux normatifs, il a produit des publications isolées sur le financement de l'expansion et le développement intercalaire planifiés des villes, le financement allant aux dirigeants municipaux, les impôts fonciers et l'évaluation rapide de la faisabilité financière pour l'expansion planifiée des villes.

51. Sur le plan opérationnel, ONU-Habitat a fourni des conseils et un appui en matière de renforcement des capacités à de nombreuses autorités urbaines pour améliorer leur capacité de générer des revenus. En Somalie, des systèmes améliorés de gestion financière ont été mis en place dans 15 districts.

52. Les villes de Cagayan de Oro, Iloilo et Silay aux Philippines ont finalisé leurs modèles financiers pour l'expansion planifiée des villes en 2015. En Afghanistan, l'amélioration des méthodes de levée topographique et d'enregistrement et la facturation et la collecte fiscales ont eu pour effet d'accroître de 15 % les recettes obtenues dans quatre villes.

53. En Haïti et au Kenya, trois projets visant à augmenter les recettes ont pavé la voie vers l'amélioration des finances municipales et la promotion d'un développement économique inclusif. Dans le comte de Kiambu (Kenya), il en est résulté un accroissement des recettes de 60 % entre 2014 et 2016.

## 5. Services urbains de base

54. Les travaux d'ONU-Habitat au titre du sous-programme sur les services urbains de base ont donné suite aux paragraphes 23 et 24 de la résolution 25/4.

55. Au cours de la période considérée, le financement disponible au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les services urbains de base s'est accru, avec l'appui d'un certain nombre de gouvernements, de banques régionales de développement, d'organismes des Nations Unies et d'organisations du secteur privé.

56. Plusieurs activités liées à l'eau et à l'assainissement ont été menées dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale et d'autres sources, dont les suivantes :

a) L'Initiative mondiale élargie de surveillance (GEMI), qui a mis au point et testé des méthodes de surveillance dans sept pays pilotes : Bangladesh, Fidji, Jordanie, Ouganda, Pays-Bas, Pérou et Sénégal;

b) L'Alliance mondiale des partenariats entre opérateurs du secteur de l'eau (GWOPA), qui a soutenu plus de 200 compagnies de distribution d'eau desservant plus d'1,5 millions de clients;

c) L'établissement de nouveaux tarifs de fourniture d'eau en zones urbaines favorables aux pauvres au Rwanda, qui ont été élaborés dans le cadre de la composante relative à la formation et au renforcement des capacités de la phase II de l'Initiative concernant l'eau et l'assainissement du Lac Victoria;

d) L'amélioration des systèmes d'assainissement dans les établissements à faibles revenus de Mwanza (République-Unie de Tanzanie), dans le cadre du projet intitulé « Lake Victoria Mwanza », qui visait à fournir plus de 300 installations sanitaires pour répondre aux besoins de près de 250 000 personnes en matière d'assainissement;

e) L'amélioration de l'approvisionnement en eau, de l'hygiène et de l'assainissement dans les zones péri-urbaines des villes de Mzuzu et Karonga au Malawi, qui visait à accroître l'accès à un approvisionnement durable en eau et à de meilleurs systèmes d'assainissement pour 51 000 bénéficiaires;

f) La construction d'infrastructures d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène résilientes face aux inondations dans les communautés exposées aux catastrophes au Ghana, donnant ainsi un accès meilleur et durable aux installations d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène résilientes aux catastrophes dans 265 communautés de 24 districts pour 200 000 bénéficiaires;

g) La construction d'infrastructures rurales à petite échelle résilientes au climat en République démocratique populaire lao, qui a contribué à fournir de l'eau potable à 99 775 personnes et de meilleures installations sanitaires à 222 810 personnes;

h) Le programme du Fonds mondial pour l'assainissement au Népal, qui a appuyé l'objectif visant à atteindre un taux d'accès de 100 % à des systèmes d'assainissement dans ce pays d'ici à 2017;

i) La gestion décentralisée des eaux usées en République-Unie de Tanzanie, qui a appuyé la démonstration d'un système de gestion décentralisée des eaux usées à Dar es-Salaam.

57. Les activités suivantes ont été menées dans le domaine de la mobilité urbaine :

a) Le projet SOLUTIONS et l'Initiative pour la mobilité électrique urbaine (UEMI), qui a appuyé l'adoption de bonnes solutions pour une mobilité urbaine durable en Europe et dans d'autres régions du monde;

b) L'Initiative pour une mobilité urbaine porteuse de changement, qui vise à mobiliser plus de 1 milliard de dollars destinés à financer les projets relatifs à la mobilité urbaine durable;

c) Le projet relatif aux transports durables pour les villes d'Afrique de l'Est, dans le cadre duquel une assistance a été fournie dans l'élaboration du plan de services pour le premier couloir de démonstration de transport par bus rapide à Nairobi dont le coût prévu est de 867 millions de dollars;

d) Le Plan pour une mobilité urbaine durable dans la ville de Ruiru (Kenya), qui a permis d'aider cette ville à élaborer un plan visant à l'aménagement de rues piétonnes et de pistes cyclables;

e) Une assistance technique a été fournie dans l'élaboration d'une carte routière pour le transport par bus rapide à Bogor (Indonésie);

f) Des conseils ont été prodigués pour l'élaboration d'un système pionnier national d'offre de vélos en libre-service à Hyderabad (Inde).

58. Un certain nombre d'activités ont été mises en œuvre s'agissant de l'énergie urbaine :

a) Un projet visant à promouvoir l'efficacité énergétique dans les bâtiments en Afrique de l'Est, dans le cadre duquel des directives intitulées « Charte sur la construction écologique » ont été élaborées et un appui a été fourni pour l'élaboration de codes nationaux de construction de bâtiments économes en énergie en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie;

b) La tenue d'une conférence régionale sur l'énergie, les villes et le climat à Yaoundé (Cameroun), qui a rassemblé des participants provenant de plus de 20 pays africains;

c) Une formation pratique des jeunes sur les énergies renouvelables, qui a permis de dispenser à 60 jeunes une formation sur les énergies renouvelables et sur l'accès à l'énergie propre et aux technologies des énergies renouvelables;



d) L'intégration de mesures d'efficacité énergétique et des ressources dans les programmes universitaires, grâce à laquelle ONU-Habitat a collaboré avec des universités d'Afrique de l'Est dispensant des programmes de formation à l'architecture en vue de revoir leurs programmes afin d'y intégrer des mesures d'efficacité énergétique et des ressources.

59. Enfin, dans le domaine de la gestion des déchets solides, ONU-Habitat a continué de mettre en œuvre le projet relatif à la gestion des déchets solides à l'aide de la méthode Fukuoka (enfouissement sanitaire en semi-aérobie) dans le comté de Kiambu (Kenya).

## 6. Logement et amélioration des bidonvilles

60. Les travaux menés au titre du sous-programme d'ONU-Habitat sur le logement et l'amélioration des bidonvilles ont directement donné suite aux paragraphes 16 et 17 de la résolution 25/4 et indirectement aux paragraphes 4, 6, 10, 12, 15, 25, 38 et 44.

61. Depuis mai 2015, ONU-Habitat a promu l'approche consistant à repositionner le logement au centre des villes. Au cours des deux dernières années, 44 administrations locales et publiques ont bénéficié des services consultatifs d'ONU-Habitat en matière de logement. En octobre 2015, ONU-Habitat a publié une note de position, intitulée « Housing at the Centre », en vue de plaider en faveur d'une approche intégrée pour la fourniture de logements.

62. La voix prépondérante d'ONU-Habitat pour défendre le caractère central du logement dans l'édification de villes durables a été fortement démontrée à travers la publication du document thématique sur le logement (numéro 20) dans la perspective d'Habitat III, qui a été produit en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, l'Organisation mondiale de la Santé et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

63. ONU-Habitat a aidé à élaborer ou actualiser neuf profils nationaux de logement (en Afghanistan, en Angola, à Cuba, en Égypte, au Guyana, à El Salvador, au Lesotho, au Libéria et à Sri Lanka), cinq politiques nationales de logement (en Afghanistan, au Ghana, au Lesotho, au Sri Lanka et en Zambie) et trois stratégies nationales de mise en œuvre des politiques de logement (au Ghana, au Lesotho et au Mozambique). ONU-Habitat a également lancé le Panorama mondial du logement, une base de données qui compile une liste des meilleures pratiques des administrations locales et nationales de par le monde.

64. ONU-Habitat a également continué de soutenir et de faciliter les partenariats pour la conception et la construction de logements écologiques, ainsi que pour des solutions économes en énergie. En mai 2015, ONU-Habitat a lancé le Réseau mondial pour le logement durable, qui constitue désormais un solide réseau de praticiens regroupant 12 partenaires et une importante plateforme d'apprentissage par les pairs.

65. En outre, ONU-Habitat a veillé à ce que les gouvernements disposent des outils nécessaires pour construire des logements écologiquement viables, et a aidé à développer et promouvoir l'outil visant à évaluer la durabilité des projets d'habitats (SHERPA) pour la conception de logements, qui s'adresse aux responsables de l'élaboration des politiques urbaines et aux urbanistes. Cet outil fournit une évaluation ex ante de la viabilité environnementale des projets dans les pays en développement.

66. Pour renforcer davantage la gestion des connaissances et promouvoir des matériaux de construction durables, ONU-Habitat a co-organisé, de concert avec le réseau EcoSur – le réseau pour un habitat écologiquement et économiquement durable-, la cinquième conférence « EcoMaterials » à Riobamba (Équateur) du 12 au 14 octobre 2016.

67. L'inclusion de la cible 11.1 de l'objectif de développement durable 11 (d'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir des quartiers de taudis) était un résultat notable des efforts de sensibilisation d'ONU-Habitat et d'un large éventail de partenaires.

68. Au cours du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, qui s'est tenu à New York en septembre 2015, le Programme participatif d'amélioration des taudis a été reconnu comme étant un programme phare pour la réalisation de la cible 11.1 en s'appuyant sur le partenariat tripartite établi à cette fin entre la Commission européenne, le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et ONU-Habitat. Cette approbation constitue le fondement de l'initiative « Debout pour les habitants des bidonvilles – Transformer un milliard de vies » mise en œuvre dans le cadre de la Campagne urbaine mondiale.

69. En outre, cette approbation a conduit à l'accord visant à élargir le Programme participatif d'amélioration des bidonvilles à tous les 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et à favoriser

l'apprentissage et l'échange entre les pairs au niveau mondial par l'intermédiaire d'un réseau de maires, de planificateurs et d'universités.

70. ONU-Habitat, en collaboration avec le Gouvernement sud-africain, a établi le document d'information destiné à la session thématique d'Habitat III consacrée aux établissements informels, qui s'est tenue à Pretoria en avril 2016.

71. En 2015 et 2016, ONU-Habitat a collaboré avec 160 autorités locales et 41 gouvernements dans la préparation de stratégies pour une amélioration inclusive in-situ des bidonvilles à l'échelle de la ville et dans l'élaboration de stratégies clés visant à prévenir l'apparition de nouveaux taudis. Toutes les stratégies promeuvent une approche communautaire intégrée et progressive.

72. En Afrique, neuf pays et neuf villes ont mis en œuvre des projets pilotes fondés sur ces stratégies. Au Kenya, le Programme participatif d'amélioration des taudis a adopté une approche participative de planification des quartiers, en particulier pour la régularisation du régime foncier. Près de 3,765 ménages auront la possibilité d'améliorer leurs logements et d'avoir accès aux services municipaux.

73. Tous les gouvernements impliqués ont appuyé la mise en œuvre par le biais du cofinancement et ont salué l'approche axée sur la gestion communautaire des fonds, en mettant l'accent sur les besoins des femmes et des jeunes. À titre d'exemple, le Comité de développement communautaire Ga Mashie à Accra a mis en place un service de microfinancement en partenariat avec une banque locale pour appuyer les petites entreprises dirigées par les femmes et les jeunes commerçants.

74. Au total, 4 millions d'habitants de taudis ont été impliqués dans la mise en œuvre du Programme participatif d'amélioration des taudis et 500 000 habitants des taudis avaient eu l'occasion d'en savoir plus sur la gestion communautaire des fonds.

## **7. Réduction des risques et reconstruction**

75. Les travaux menés par ONU-Habitat dans le cadre du sous-programme sur la réduction des risques et la reconstruction ont donné suite aux paragraphes 25, 26, 39 et 45 de la résolution 25/4.

76. ONU-Habitat a continué d'influencer et d'améliorer les interventions d'urgence dans les villes et autres établissements humains en sa qualité de membre du Comité permanent interorganisations pour les affaires humanitaires. Il a continué de jouer un rôle de chef de file au sein de l'Équipe spéciale chargée de se pencher sur les défis humanitaires en milieu urbain du Comité permanent interorganisations, et a créé un portail en ligne sur les situations d'urgence afin d'améliorer la gestion et le partage des connaissances.

77. Tout au long de l'année 2016, ONU-Habitat a contribué à renforcer l'accent mis parmi les acteurs humanitaires internationaux sur les populations déplacées dans les situations d'urgence en milieu urbain, y compris l'élaboration de nouvelles approches pour le relèvement et l'intervention grâce à la programmation à visée locale, l'implication des autorités locales et la participation des communautés touchées pour accroître la responsabilisation. Cet accent a été mis en évidence au travers de certaines des interventions menées pour faire face aux catastrophes survenues en 2016, notamment en Équateur et en Haïti, et des situations d'urgence et opérations de relèvement menées actuellement en Afghanistan, en Iraq, en Somalie et en République arabe syrienne.

78. ONU-Habitat a appuyé des opérations de relèvement et de reconstruction des établissements humains dans plusieurs pays en 2015 et 2016, notamment en Haïti, en Iraq, au Libéria, au Népal, en Somalie, au Soudan du Sud et en République arabe syrienne. ONU-Habitat a également piloté ou appuyé les évaluations des besoins après une catastrophe en Équateur, en Haïti et au Sri Lanka, apportant un éclairage essentiel sur les questions urbaines et sur les approches globales communautaires dans les opérations de relèvement.

79. À la suite de la participation d'ONU-Habitat au Groupe mondial sur le logement et du détachement d'un fonctionnaire d'ONU-Habitat pour occuper le poste de Coordonnateur du Groupe pour les Amériques, un document sur les migrations intitulé « The Cuban dream » a été élaboré. Ce document visait à sensibiliser la population en tant que première étape vers l'amélioration des conditions de vie des migrants cubains aux États-Unis d'Amérique.

80. En ce qui concerne les programmes de remise en état des logements, ONU-Habitat a appuyé des solutions de logement durable en Iraq et au Liban, traitant les personnes déplacées et les réfugiés avec dignité et apportant des solutions d'appui mieux adaptées. Ce résultat a pu être obtenu grâce au nouvel accent mis sur les principes de restitution des logements et des biens aux réfugiés et aux personnes déplacées en tant que directives fondées sur les droits pour la construction de logements et la réinstallation des personnes déplacées.

81. En 2016, trois nouveaux projets ont été mis en train dans le cadre du Programme relatif à l'établissement de profils de résilience urbaine : le projet intitulé « Vers des villes durables et résilientes : mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 au niveau local » financé par la Direction générale pour la coopération internationale et le développement de la Commission européenne et mis en œuvre conjointement dans 24 villes; le projet intitulé « Résilience aux changements climatiques en milieu urbain », consistant en un programme quadriennal financé par Horizon 2020, qui met l'accent sur la recherche appliquée liée à la résilience urbaine eu égard aux impacts des risques posés par les changements climatiques sur les systèmes hydriques à Barcelone (Espagne) et à Bristol (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord); et le projet portant sur l'élaboration de directives et d'un manuel pour promouvoir le respect de constructions résilientes à l'intention des décideurs, financé au titre de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes, qui englobe quatre études de cas en Haïti, en Indonésie, au Pakistan et aux Philippines.

82. En janvier 2016, le Programme relatif à l'établissement de profils de résilience en milieu urbain a entrepris une mission de cadrage à Yakutsk (Fédération de Russie) afin d'explorer les défis auxquels sont confrontées les villes exposées à des climats extrêmes. La mission a abouti à la conclusion d'un accord par la ville de Yakutsk en vue d'adhérer au Programme, et d'accueillir le Réseau arctique des villes résilientes. Le Programme a également préparé et organisé la conférence « La semaine de résilience de Barcelone », qui a attiré près de 300 participants venant de plus de 50 villes.

83. Treize villes supplémentaires de 13 pays participent aujourd'hui directement au Programme, et toutes ont déjà mis en place, ou sont en train de mettre en place, des politiques, stratégies et programmations visant à réduire les risques et à renforcer la résilience. Le Programme a également continué à faire office de secrétariat de la Medellín Collaboration for Urban Resilience.

84. Plus de 50 représentants d'organismes humanitaires ont produit une stratégie urbaine dans le cadre de l'Alliance mondiale pour les crises urbaines, nouvellement constituée, qui a été lancée durant le Sommet mondial sur l'action humanitaire tenu à Istanbul (Turquie) en mai 2016, renforçant les efforts déployés par plus de 70 organismes d'aide humanitaire et de développement, des établissements universitaires et des organismes professionnels, des institutions et des associations, ainsi que leur engagement à l'égard de la Charte sur les crises urbaines.

85. Au sein du réseau mondial de praticiens, on considère de plus en plus que le Programme est celui qui est doté des mécanismes standard les plus élevés pour la promotion et la mise en œuvre de la résilience urbaine et est le mieux à même d'influencer les programmes de développement urbain durable des villes, des régions et des États.

## **8. Recherche et renforcement des capacités**

86. Les travaux menés par ONU-Habitat au titre du sous-programme sur la recherche et le renforcement des capacités ont donné suite à deux paragraphes clés de la résolution 25/4 : les paragraphes 29 et 31.

87. L'objectif de développement durable 11, assorti de 10 cibles, vise essentiellement à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. Depuis la création de la Commission statistique du Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, ONU-Habitat a appuyé et aide les bureaux nationaux de statistique, y compris par le biais de la troisième réunion du groupe qui s'est tenue à Mexico du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril 2016. Cette réunion a été organisée conjointement par l'Institut national de statistique et de géographie (INEGI) et le Ministère mexicain des affaires étrangères.

88. ONU-Habitat a également coordonné les contributions d'autres organismes des Nations Unies sur l'examen et l'affinement des indicateurs relatifs à l'objectif 11 et à d'autres objectifs de développement durable en intégrant une dimension urbaine et a dirigé la compilation de métadonnées dans ce cadre. En outre, ONU-Habitat a établi un cadre mondial de suivi pour l'objectif 11, qui aidera les pays et les villes à fixer des objectifs au niveau national.

89. En outre, ONU-Habitat a conseillé un certain nombre de pays et de villes dans leurs efforts visant à intégrer les processus de planification aux niveaux national et local pour donner suite aux indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Il a également entamé l'élaboration d'outils et de directives spécifiques destinés à appuyer la fourniture de services consultatifs techniques aux États membres dans l'adaptation au niveau local des indicateurs à l'échelle des villes.

90. L'Observatoire urbain mondial d'ONU-Habitat a établi un échantillon global des villes chargées de communiquer des informations sur les tendances, l'état et l'évolution de l'urbanisation dans le monde. Cet échantillon s'appuie pour l'heure sur les données provenant de 200 villes portant sur l'expansion des zones urbaines entre 1990 et 2015 et serviront à suivre les nouvelles évolutions urbaines à travers le monde.

91. En étroite collaboration avec les commissions régionales de l'ONU, ONU-Habitat a progressé dans la préparation des réunions régionales pour évaluer les besoins en matière de surveillance et de communication d'informations, notamment la formation et le renforcement des capacités dans le recueil de données et le suivi.

92. ONU-Habitat a entrepris un certain nombre d'activités visant à améliorer les connaissances dans le domaine de l'urbanisation et des établissements humains durables. Il a publié le *Rapport sur l'état des villes dans le monde 2016*, intitulé « *Urbanisation et développement : perspectives d'avenir* », qui était la première édition des rapports de cette série, après la fusion des deux précédents rapports mondiaux annuels phares d'ONU-Habitat : le *Rapport mondial sur les établissements humains* et *l'État des villes dans le monde*. Cette première édition avait pour but de dresser le bilan des évolutions urbaines au cours des deux dernières décennies, en vue de contribuer à l'élaboration d'un nouveau programme pour les villes au XX<sup>e</sup> siècle.

93. En collaboration avec la Commission européenne, ONU-Habitat a également publié le *Rapport sur l'état des villes européennes 2016 – Les villes qui montrent la voie vers un avenir meilleur*, qui a été lancé en octobre 2016. Il a achevé l'élaboration de la première phase des travaux de recherche dans le cadre de l'établissement du rapport de la série *L'état des villes africaines 2017*, analysant les flux financiers en faveur du développement urbain. Les conclusions des travaux de recherche menés durant la première phase font partie intégrante du rapport intitulé *Perspectives économiques en Afrique 2016*, publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques en mai 2016.

94. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a affiné l'Indice de prospérité des villes, mesurant la prospérité au niveau local en regard des principaux objectifs du Nouveau Programme pour les villes et des cibles de l'objectif de développement durable 11 ainsi que d'autres cibles liées aux villes du Programme de développement durable. Cet indice a été appliqué dans plus de 400 villes de par le monde.

95. L'Initiative pour la prospérité des villes prend de l'ampleur en Amérique latine et dans les Caraïbes en tant que domaine clef des activités de coopération technique menées par ONU-Habitat. Dans le cadre d'une nouvelle initiative régionale pour la prospérité des villes, des services consultatifs techniques sont actuellement fournis au Brésil, en Colombie, au Costa Rica, en République dominicaine, en Équateur, à El Salvador, au Mexique, au Panama, au Paraguay et au Pérou.

### III. Application d'autres résolutions

#### A. Résolution 25/1 : Contribution du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au programme de développement durable pour l'après-2015 pour promouvoir un développement et des établissements humains durables

96. Donnant suite à la résolution 25/1, ONU-Habitat a mis l'accent sur les paragraphes 2, 3, 6, 7, 9, 10, 11 et 13. Le gros de ses activités ont porté sur les politiques urbaines nationales en tant que moyen d'asseoir une structure, une organisation et une orientation du processus d'urbanisation, en tirant parti des possibilités offertes par l'urbanisation, en atténuant les facteurs externes négatifs et en encourageant une urbanisation bien planifiée et bien gérée.

97. Les politiques urbaines nationales ont été considérées comme un outil essentiel pour appuyer la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes, et ont été choisies comme thème du groupe 3 sur les politiques d'Habitat III, qui était codirigé par ONU-Habitat aux côtés de l'OCDE. Le groupe sur les politiques a produit un document-cadre et un document d'orientation tandis que son groupe d'experts a mis en exergue 10 recommandations clés concernant le Nouveau Programme pour les villes.

98. L'adoption de l'objectif de développement durable 11 démontre clairement une prise de conscience au niveau international de la nécessité de favoriser une croissance urbaine durable et inclusive. Il serait difficile d'atteindre nombre de cibles des objectifs de développement durable sans chercher à résoudre les problèmes qui se posent en milieu urbain, tel que constaté dans le document d'orientation d'Habitat III établi par le groupe 3 sur les politiques.

99. Les activités et l'engagement d'ONU-Habitat en ce qui concerne le processus concernant les politiques urbaines nationales ont englobé, sans s'y limiter, les évaluations par pays; la fourniture de conseils sur l'établissement de processus nationaux et l'association des parties prenantes; la documentation des bonnes pratiques à l'appui des processus nationaux; la fourniture de services consultatifs, notamment un appui technique au processus de formulation; la facilitation de dialogues aux niveaux local et national sur les réformes; la conception d'un cadre de suivi des politiques; l'examen et l'évaluation des politiques; le renforcement des capacités dans les processus nationaux d'élaboration des politiques urbaines dans toute la gamme des acteurs concernés; et la diffusion des politiques urbaines nationales. Les pays auxquels ONU-Habitat a fourni des services consultatifs étaient notamment les suivants : Angola, Argentine, Cameroun, Libéria, Myanmar, Rwanda, Soudan, Zambie et Zanzibar (République-Unie de Tanzanie).

100. Au titre de ses travaux normatifs, ONU-Habitat identifie plusieurs points d'entrée pour les liens entre zones urbaines et zones rurales, notamment :

- a) Les flux spatiaux des produits, de services et d'informations entre les zones urbaines et les zones rurales;
- b) La mobilité et les mouvements migratoires entre les zones urbaines et les zones rurales;
- c) L'urbanisation des zones rurales : le développement des petites et moyennes agglomérations;
- d) Les systèmes de sécurité alimentaire et une « chaîne durable » pour tous.

101. ONU-Habitat a intégré diverses recommandations visant à renforcer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales dans les outils et dans la fourniture de services consultatifs pour aider les pays dans le processus d'élaboration de leurs politiques urbaines nationales. C'est ainsi qu'au cours de la fourniture de services consultatifs au Cameroun, le renforcement des liens entre les zones urbaines et les zones rurales a été l'un des principaux aspects pris en compte dans l'élaboration de la politique urbaine nationale.

102. S'agissant de la mise au point et de la diffusion des outils et bonnes pratiques pour promouvoir les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, ONU-Habitat a commencé à recueillir les bonnes pratiques internationales susceptibles de promouvoir ces liens. Ces études de cas serviront de base à l'élaboration d'outils et de bonnes pratiques spécifiques et contribueront à l'apprentissage entre les pairs. On envisage de publier un recueil de bonnes pratiques pour les liens entre zones urbaines et zones rurales en 2017.

103. Concernant la collaboration avec les organisations intergouvernementales et les parties prenantes en vue de renforcer les liens entre zones urbaines et zones rurales, ONU-Habitat a organisé une réunion de groupe d'experts sur le sujet, qui s'est tenue à Montería (Colombie) en octobre 2015. La réunion a rassemblé plus de 20 participants nationaux et internationaux provenant de pays en développement et de pays développés. Le groupe d'experts a publié une communication sur le rôle des villes intermédiaires dans la réalisation du Nouveau Programme pour les villes.

104. ONU-Habitat a également soutenu les États membres dans leurs efforts visant à renforcer les capacités des autorités locales, infranationales et nationales pour ce qui est de planifier et de gérer une urbanisation durable de manière à relever les défis actuels et émergents, et notamment faire face aux changements climatiques dans tout le continuum forme par les établissements humains. Il a publié un guide pour un développement urbain résilient face aux changements climatiques et sobre en carbone, intitulé « Addressing climate change in national urban policies » (Faire face aux changements climatiques dans les politiques urbaines nationales).

## **B. Résolution 25/2 : Renforcement de l'appropriation nationale et de la capacité opérationnelle**

105. S'agissant de la résolution 25/2, ONU-Habitat a mis l'accent sur le paragraphe 1, concernant l'application de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités dans le cadre du programme de travail d'ONU-Habitat, ainsi que sur les paragraphes 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9.

106. ONU-Habitat a travaillé dans le contexte de la résolution 67/226 en vue d'améliorer encore son efficacité dans les activités opérationnelles, principalement par la mise en œuvre du progiciel de gestion intégrée, Umoja. Ses travaux ont visé à améliorer les principaux processus métier, tels que les achats, le recrutement des ressources humaines, les voyages et les réunions.

107. ONU-Habitat fait fond sur les liens entre les travaux opérationnels et normatifs pour renforcer les compétences dont il dispose ainsi que son aptitude à fournir des conseils sur les politiques appropriées à l'appui d'une urbanisation durable. Il a continué d'élaborer des programmes fondés sur la méthode à trois volets (qui met l'accent sur la législation, les terres et la gouvernance en milieu urbain; la planification et l'aménagement du milieu urbain; et l'économie urbaine et les finances municipales) en vue d'assurer une meilleure intégration entre les différents domaines des capacités et compétences de l'Organisation.

108. Le mécanisme concernant les descriptifs de programmes de pays d'ONU-Habitat a été un outil de planification essentiel pour mettre en relief les problèmes liés au développement urbain au niveau national. Ce mécanisme donne également un aperçu de la politique urbaine nationale et des besoins en matière de gouvernance urbaine, tout en soulignant les priorités nationales dans le domaine de l'urbanisation et des établissements humains. En outre, il appuie l'inclusion des questions de développement urbain dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement conformément à l'initiative « Unis dans l'action ».

109. ONU-Habitat a publié un ensemble de directives et conçu un nouveau modèle pour les descriptifs de programme de pays pour l'habitat, qui tiennent compte des cycles du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et établissent un lien direct avec l'objectif de développement durable 11 et le Nouveau Programme pour les villes. Douze nouveaux descriptifs de programme de pays pour l'habitat ont été élaborés dans quatre régions et d'autres sont en cours de préparation.

110. ONU-Habitat a maintenu une saine collaboration stratégique avec les groupes ministériels régionaux. En Afrique, la collaboration avec la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain (AMCHUD), qui est aujourd'hui le Sous-Comité sur le logement et le développement urbain du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la fonction publique, l'administration locale, l'urbanisation et la décentralisation, a continué de mettre l'accent sur l'élaboration d'un nouveau programme pour les villes africaines à titre de contribution à la réalisation des objectifs de développement durable et au processus préparatoire d'Habitat III. Lors d'une réunion préparatoire régionale de la conférence Habitat III, tenue à Abuja en février 2016, les ministres africains en charge du logement et du développement urbain ont adopté la Déclaration d'Abuja en vue d'Habitat III, qui a été ultérieurement entérinée par les chefs d'État africains à Kigali en juillet 2016.

111. À la vingt-quatrième Assemblée générale des ministres et autorités de haut niveau responsables du logement et du développement urbain en Amérique latine et dans les Caraïbes, tenue à la Jamaïque en août 2015, ONU-Habitat a engagé des consultations sur un projet de plan stratégique régional qui serait aligné sur le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2014–2019.

112. ONU-Habitat a facilité la tenue d'une réunion cruciale du Bureau exécutif du Conseil ministériel pour le logement et la construction de la Ligue des États arabes, qui s'est tenue au Caire en mai 2015 en vue d'harmoniser les vues sur une stratégie commune destinée à ancrer au niveau local le Programme 2030 et les objectifs de développement durable dans la région arabe, en particulier l'objectif 11.

113. ONU-Habitat a également appuyé les préparatifs de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain, tenue à New Delhi en décembre 2016. La conférence avait pour thème « *Emerging urban forms: policy responses and governance structure in the context of the New Urban Agenda* » (Nouvelles formes urbaines: mesures prises par les pouvoirs publics et structure de gouvernance dans le cadre du Nouveau Programme pour les villes).

114. ONU-Habitat a élaboré des stratégies régionales pour l'Afrique, les États arabes, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes. Ces stratégies, en tant que plans d'action, offrent la possibilité de favoriser un changement de politiques et la programmation, ainsi que la hiérarchisation des questions concernant l'urbanisation et les établissements humains durables aux niveaux régional et national.

115. ONU-Habitat a mis en œuvre un certain nombre d'initiatives intéressant la résolution 25/2 :

a) Un projet axé sur le renforcement des capacités dans le Nouveau Programme pour les villes qui favorise des pratiques intégrées de gestion et de planification urbaines axées sur les données, en intégrant l'aménagement urbain, l'économie et les finances municipales et la législation;

b) Un programme de renforcement des capacités du Compte pour le développement de l'ONU relatif à la responsabilisation et à l'ancrage au niveau local des objectifs de développement durable dans les villes d'Amérique latine, mis en œuvre en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

c) L'établissement d'une collaboration entre le partenariat d'ONU-Habitat avec les universités au niveau mondial, dénommé « Habitat UNI », et les villes dans les efforts déployés en vue de parvenir à un développement urbain durable, les données d'expérience étant documentées sur le portail en ligne d'Habitat UNI ([uni.unhabitat.org](http://uni.unhabitat.org)).

**C. Résolution 25/5 : Appui du Programme des Nations Unies pour les établissements humains aux travaux préparatoires à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et rôle des comités nationaux d'Habitat dans sa préparation et sa mise en œuvre**

116. ONU-Habitat a contribué à toutes les phases des travaux préparatoires à la conférence Habitat III, comme demandé au paragraphe 5 de la résolution 25/5. Il a apporté des contributions techniques au Nouveau Programme pour les villes, telles que des notes de réflexion, et a également contribué aux groupes d'experts d'Habitat III. ONU-Habitat a pris part à l'élaboration des notes de réflexion d'Habitat III en pilotant, seul ou conjointement, la rédaction de 18 des 22 notes. Il a dirigé l'élaboration des notes de réflexion 3, sur des villes plus sûres; 5, sur le droit et la législation urbains; 8, sur la planification et l'aménagement urbains et spatiales; 10, sur les liens entre les zones urbaines et les zones rurales; 11, sur les espaces publics; 20, sur le logement; et 22, sur les établissements informels. ONU-Habitat a de plus fourni un appui technique à tous les groupes d'experts d'Habitat III, codirigeant le groupe sur les politiques urbaines nationales.

117. En ce qui concerne la contribution des organismes des Nations Unies, ONU-Habitat a joué un rôle essentiel par le truchement de l'équipe spéciale des Nations Unies chargée d'Habitat III. L'équipe spéciale, composée de représentants de plus de 40 organismes, fonds et programmes des Nations Unies, a été constituée en janvier 2015 pour mobiliser les organismes des Nations Unies afin qu'ils participent au processus préparatoire à Habitat III. Les contributions de l'équipe spéciale des Nations Unies ont englobé : l'élaboration de 22 notes de réflexion (mentionnées plus haut) portant sur des sujets concernant d'importants enjeux urbains; la fourniture de services consultatifs aux groupes d'experts et aux réunions thématiques et régionales; la formulation des principales recommandations pour le Nouveau Programme pour les villes dans le cadre de réunions intersectorielles de groupes d'experts; et l'organisation de sessions extraordinaires, ainsi que de manifestations et expositions des Nations Unies au pavillon « Une seule ONU » durant la conférence Habitat III.

118. En outre, ONU-Habitat a continué de présider le groupe de travail créé par le Comité de haut niveau sur les programmes pour se pencher sur un nouveau programme des Nations Unies pour les villes. Le groupe de travail, qui comprenait des représentants de 24 organismes clés des Nations Unies a élaboré un document intitulé « *Urbanization and sustainable development: a UN system input to a new urban agenda* » (L'urbanisation et le développement durable : contribution du système des Nations Unies à un nouveau programme pour les villes), et une déclaration conjointe du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination en vue d'Habitat III. Le document et la déclaration conjointe ont tous deux été approuvés par le Conseil des Chefs de secrétariat à Vienne en avril 2016. Le document a été soumis au Comité préparatoire de la conférence Habitat III à sa troisième session tenue à Surabaya (Indonésie) en juillet 2016, tandis que la déclaration conjointe du Conseil a été soumise à la conférence Habitat III en octobre 2016.

119. Donnant suite aux paragraphes 4 et 6, ONU-Habitat a, en collaboration étroite avec les commissions économiques régionales des Nations Unies, appuyé l'élaboration des rapports régionaux pour Habitat III. Au niveau national, ONU-Habitat a aidé à l'organisation de plusieurs forums urbains nationaux et à l'élaboration de rapports nationaux pour Habitat III en Afrique, en Asie et en Amérique latine, ainsi qu'à la mobilisation de comités nationaux d'Habitat et d'autres plateformes nationales dans le cadre des préparatifs en vue de la conférence Habitat III.

120. ONU-Habitat a favorisé une participation et une contribution larges, efficaces et accrues des grands groupes et d'autres parties prenantes à tous les stades du processus afférent à Habitat III. Les partenaires impliqués dans la Campagne urbaine mondiale ont organisé plusieurs campus de penseurs urbains durant le processus préparatoire et ont publié un manifeste énonçant neuf principes pour parvenir à un développement urbain durable, intitulé « La ville qu'il nous faut », à titre de contribution au Nouveau Programme pour les villes. L'Assemblée générale des partenaires, une plateforme indépendante réunissant des partenaires d'Habitat III, était une initiative spéciale menée dans le cadre de la Campagne urbaine mondiale. L'Assemblée, composée de 16 groupes de partenaires issus d'organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes, a rassemblé un grand nombre d'institutions, d'experts et d'acteurs de la politique urbaine du monde entier afin de stimuler

l'engagement et les contributions des parties prenantes aux travaux de la conférence. Elle a joué un rôle important dans le processus préparatoire à Habitat III, et durant la conférence elle-même.

121. Compte tenu de son mandat auprès des autorités locales, ONU-Habitat a également participé activement aux activités du Grand Groupe mondial des autorités locales et régionales au titre du programme de développement pour l'après-2015 en vue d'Habitat III, qui ont abouti à l'établissement d'un document consensuel sur les principales recommandations des autorités locales et régionales en vue d'Habitat III.

122. Durant la conférence Habitat III, ONU-Habitat s'est associé aux organisations concernées pour organiser un grand nombre de manifestations parallèles et activités de réseautage axées sur les politiques, plans et programmes aux niveaux local, national, régional et mondial, afin de promouvoir le rôle de l'urbanisation durable comme facteur de développement durable.

## **D. Résolution 25/6 : Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale**

123. Donnant suite à la résolution 25/6, ONU-Habitat a concentré ses efforts dans quatre domaines principaux pour favoriser l'application des *Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale* : l'élaboration d'outils et le renforcement des capacités; les projets pilotes; l'établissement de partenariats et la diffusion des directives et la sensibilisation.

### **1. Élaboration d'outils et renforcement des capacités**

124. Donnant suite au paragraphe 4 de la résolution 25/6, ONU-Habitat a mis au point un manuel et des outils pour l'application des Lignes directrices au niveau local. Il a notamment élaboré un ensemble de méthodes pour aider les États membres et les parties prenantes à réviser et transformer leurs systèmes de planification, y compris un questionnaire d'évaluation et un cadre de suivi.

125. En outre, afin de faciliter l'adaptation des Lignes directrices et de renforcer les capacités des groupes chargés de la planification, un programme de formation a été mis au point. Le programme de formation comprend un manuel d'utilisation et un guide du participant.

### **2. Projets pilotes**

126. Les Lignes directrices ont été téléchargées plus de 100 000 fois et introduites dans quatre pays (Biélorus, Japon, Indonésie et République islamique d'Iran), tandis que des activités de sensibilisation ont été menées dans des cadres et pays divers.

127. En outre, en collaboration avec les groupes et autorités chargés de la planification au niveau local, les Lignes directrices sont mises à l'essai dans l'élaboration, l'examen et l'application des cadres directeur relatifs à la planification urbaine et territoriale de quatre pays : l'Arabie saoudite, le Biélorus, la Chine et l'État de Palestine.

128. ONU-Habitat a également fourni une assistance technique à la Chine et au Sri Lanka qui a consisté en une évaluation rapide de leurs plans de développement régionaux et locaux. Un programme de formation et deux séminaires ont été organisés à Minsk en vue d'améliorer les processus de planification et les résultats obtenus au niveau des villes et des quartiers.

### **3. Établissement de partenariats**

129. Donnant suite au paragraphe 5 de la résolution, les contributions et l'engagement des partenaires ont été sollicités afin d'apporter une expertise technique et de vérifier la teneur des outils disponibles pour l'application des Lignes directrices. L'Association internationale des urbanistes (AIU), l'organisation des Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) et la Commission économique pour l'Europe (CEE) ont appuyé l'adoption des Lignes directrices instituant des canaux pour leur diffusion et leur validation.

130. Diverses activités de formation et de sensibilisation ont eu lieu en 2016, notamment un stage de formation destinée aux urbanistes portant sur l'adaptation au niveau local des Lignes directrices, qui s'est tenu durant le cinquante-deuxième Congrès de l'AIU à Durban (Afrique du Sud) en juillet 2016; la diffusion du programme d'adaptation au niveau local auprès des autorités locales lors du cinquième Congrès du CGLU à Bogota en octobre 2016; et un stage de formation destiné tant à l'AIU qu'aux CGLU axé sur l'utilisation du programme d'adaptation au niveau local, qui s'est tenu durant Habitat III en octobre 2016.



131. Le Centre des Nations Unies pour le développement régional et la CEE ont déployé des efforts conjoints pour mettre en œuvre les Lignes directrices. En outre, le Gouvernement japonais a annoncé sa volonté de créer une plateforme pour l'application d'initiatives internationales dans le domaine de la planification urbaine et territoriale.

#### 4. Diffusion des Lignes directrices et sensibilisation

132. Afin d'assurer leur diffusion de l'échelle mondiale à l'échelle locale, les Lignes directrices ont été traduites en arabe, chinois, français, russe, espagnol, bahasa, indonésien, japonais, persan, portugais et vietnamien.

133. Plusieurs outils de communication ont également été mis au point, notamment une vidéo en ligne intitulée « *International Guidelines on Urban and Territorial Planning: A Synopsis* » (Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale : vue d'ensemble) qui décrit brièvement les Lignes directrices et les subdivise en fonction de leurs principales réussites; et des signets, brochures et dépliants ont été préparés en vue de la troisième session du Comité préparatoire à Habitat III et de la conférence elle-même.

134. En outre, les Lignes directrices ont été diffusées à l'occasion d'un certain nombre d'autres manifestations. Durant Habitat III, six manifestations se sont tenues afin de promouvoir les Lignes directrices et de renforcer les partenariats existants.

135. Enfin, ainsi que le préconisait le paragraphe 6 de la résolution, les Lignes directrices ont été mentionnées dans huit magazines et articles universitaires, ainsi que dans plusieurs publications sur les médias sociaux. Elles ont été explicitement mentionnées dans le message prononcé par le Prince Charles du Royaume-Uni lors d'Habitat III. Elles sont également mentionnées dans le Nouveau Programme pour les villes comme outil permettant son application efficace.

#### E. Résolution 25/7 : Réforme de la gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

136. Le Conseil d'administration a, par sa résolution 25/7, décidé de renforcer le rôle du Conseil d'administration et du Comité des représentants permanents en matière de supervision en demandant au Comité d'établir un groupe de travail sur le programme et le budget. Au mois de mars 2017, le groupe de travail du Comité avait tenu quatre réunions formelles, en septembre 2015, en mars et en octobre 2016 et en février 2017, chacune ayant duré deux jours. Les quatre réunions formelles ont abouti à la formulation d'importantes recommandations pratiques à l'intention du Directeur exécutif. Le groupe de travail a également tenu sept réunions informelles entre juin 2015 et février 2017.

137. À sa première réunion formelle, en septembre 2015, le groupe de travail s'est principalement intéressé au rapport pour 2015 du Bureau des services de contrôle interne concernant l'évaluation d'ONU-Habitat (E/AC.51/2015/2), à sa situation financière, à la mobilisation des ressources, à la réforme de son mode de fonctionnement et à son positionnement stratégique. Le groupe de travail a formulé des recommandations à l'endroit du Directeur exécutif, notamment concernant la nécessité de renforcer la communication et les relations extérieures du Programme.

138. À sa deuxième réunion, en mars 2016, le groupe de travail s'est principalement intéressé à la suite donnée aux recommandations formulées dans le rapport d'évaluation pour 2015 du Bureau des services de contrôle interne et au contrôle d'ONU-Habitat, à ses stratégies régionales et nationales, à sa stratégie de communication, à la réforme de son mode de fonctionnement et à son positionnement stratégique, en tenant compte en particulier du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et des résultats attendus de la Conférence Habitat III. Le secrétariat d'ONU-Habitat a également fait le point sur la suite donnée aux recommandations formulées par le groupe de travail à sa première réunion.

139. À sa troisième réunion, en octobre 2016, le groupe de travail a débattu des prévisions relatives au portefeuille des projets d'ONU-Habitat; de la suite donnée aux recommandations formulées dans l'évaluation dressée par le Bureau des services de contrôle interne; de la stratégie de communication; de la stratégie de mobilisation des ressources; de l'exécution du programme de travail et du budget, y compris les descriptifs de programme de pays pour l'habitat et les plans régionaux stratégiques; et de la situation financière, du budget et de l'exécution.

140. À sa quatrième réunion formelle, en février 2017, le groupe de travail a centré ses efforts sur la mise en œuvre du programme de travail; la situation financière d'ONU-Habitat; le budget pour l'exercice biennal 2016-2017; le projet de budget pour l'exercice biennal 2018-2019; l'évaluation indépendante d'ONU-Habitat arrêtée d'un commun accord lors d'Habitat III; et l'application des recommandations des organes de contrôle de l'ONU.

141. Le Directeur exécutif et des hauts fonctionnaires d'ONU-Habitat ont pris part à toutes les réunions du groupe de travail, dont les membres se sont félicités du caractère ouvert, franc et instructif des débats tenus durant les réunions. On trouvera dans le rapport du Directeur exécutif relatif au groupe de travail sur le programme et le budget (HSP/GC/26/2/Add.1) des informations plus détaillées, y compris concernant les recommandations pratiques formulées par le groupe.

---